Reçu en préfecture le 18/09/2018 Affiché le 18 SEP. 20#

ID: 034-213402704-20180918-54A_SG2018-DE



DELIBERATION 2018-54

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

<u>PRESENTS</u>: Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme LOPEZ M-F - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - M. RIO F. - Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: Mme OMS ML. procuration à M. NENCIONI S. – M. FONTVIEILLE H. procuration à M. MERLIN D. - M. PAINTRAND JF. procuration à Mme MASANET C. – Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à M. le BLEVEC B. – Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL B.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: M. PETIT E. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. DELON A. - Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENT: M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Rapport du Président de l'Assemblée Spéciale

En application de l'article L 1524-5 alinéa 15 du C.G.C.T.: « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 18/09/2018

Reçu en préfecture le 18/09/2018

Affiché le 18 SEP. 2018 -

ID: 034-213402704-20180918-54A SG2018-DE

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- PREND ACTE du rapport du Président de l'assemblée spéciale des Collectivités en sa qualité d'administrateur pour l'exercice 2017.

utras al la 1977 e de farabil de gos maioro y cue avercou a basino apó diferencia de ses cidas de Maiores esta

Isabelle GUIRAUD Maire de Saint Jean de Védas

ANNULE ET REMPLACE SUITE A ERREUR MATERIELLE